



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 22 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce 22 octobre 2019 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur des services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 378 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Clément-Paquet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 4.2 Indemnité provisionnelle - Expropriation Placements M.P. Inc. - Parties de lots 5 515 568, 5 515 567, 5 254 878, 5 627 255, 5 627 256 : Expropriation pour école, incluant bibliothèque, CPE et stationnement et prolongement de la rue Désiré-Juneau
 - 4.3 Octroi de contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour: Entente de déchiquetage avec Shred-it
 - 4.4 Octroi de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour: Achat d'un mobilier de bureau pour l'adjointe aux archives
 - 4.5 Autorisation d'achat et d'installation de matériel informatique
 - 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Demande de dérogation mineure : Rendre conforme le lot 4 010 601
 - 5.2 Demande de permis de construction : lot 6 260 311, rue Elzéar-Bertrand
 - 5.3 Demande de permis d'enseigne : 4620, route de Fossambault, local 402
 - 5.4 Demande de permis de remblai : lot 5 454 339, rue Edward-Assh
 - 5.5 Demande de permis de construction : 5040, route de Fossambault
 - 5.6 Reprise d'un projet : Tour de télécommunication de TELUS
 - 5.7 Sollicitation de la MRC : Demande de permutation du périmètre d'urbanisation métropolitain
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Aucun



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
7.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour :
Construction d'un garage pour surfaceuses et aménagement d'une terrasse
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Autorisation d'embauche d'un pompier-premier répondant
9.2 Nomination d'un préventionniste-premier répondant et gestion de risques à
temps plein : Service de protection contre les incendies
9.3 Nominations de deux lieutenants éligibles : Service de protection contre les
incendies
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Autorisation de paiement : Deuxième versement pour le camp de jour du
Domaine Notre-Dame.
10.2 Dépôt d'un rapport d'embauche : Personnel occasionnel
10.3 Révocation du statut d'un organisme : Politique de reconnaissance et de
soutien aux organismes
10.4 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale Ski-Saint-Raymond pour la
saison 2019-2020
10.5 Entérinement d'un engagement : animateur soccer intérieur U7, U8 saison
hiver 2019-2020.
- 11. TRANSPORT**
11.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour : Achat
d'un chargeur sur roues muni d'un système de pesage
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 22 octobre est ouverte.

520-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

521-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE CLÉMENT-PAQUET À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

La greffière adjointe madame Isabelle Bernier donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 378 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Clément-Paquet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1488-2019 est de 2;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1;
- le nombre de signatures apposées est de 0.

522-2019 **INDEMNITÉ PROVISIONNELLE - EXPROPRIATION PLACEMENTS M.P. INC. - PARTIES DE LOTS 5 515 568, 5 515 567, 5 254 878, 5 627 255, 5 627 256 : EXPROPRIATION POUR ÉCOLE, INCLUANT BIBLIOTHÈQUE, CPE ET STATIONNEMENT ET PROLONGEMENT DE LA RUE DÉSIRÉ-JUNEAU**

ATTENDU le règlement numéro 1204-2012 pourvoyant à faire l'acquisition d'une partie du lot 4 366 521 et d'une partie du lot 4 366 520 à des fins municipales et plus particulièrement pour les fins prévues au paragraphe 1.1 de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, de façon à permettre à la Commission scolaire de la Capitale de recevoir l'aide gouvernementale pour la construction d'une nouvelle école primaire et, pour ce faire, à emprunter la somme de 1 076 000 \$, incluant les honoraires professionnels et les frais d'emprunt;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se doit de verser une somme de 98 787,50 \$ pour compléter l'indemnité provisionnelle payable à Placements M.P. Inc., conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'expropriation*;

ATTENDU que l'indemnité totale se chiffre à 228 638,20 \$;

ATTENDU que cette situation est due à un jugement en bornage récemment rendu;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 15 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 98 787,50 \$, payable à Lavery, De Billy en fidéicommiss.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1204-2012.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

523-2019

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR: ENTENTE DE DÉCHIQUETAGE AVEC SHRED-IT

ATTENDU que le conseil a autorisé, le 8 janvier 2018, par sa résolution numéro 5-2018, la signature d'une entente avec la compagnie Shred-it afin de doter la mairie des services de déchetage pour respecter l'obligation de confidentialité des renseignements;

ATTENDU que les Services techniques ont également octroyé un contrat à Shred-it pour des services de déchetage;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer deux nouveaux contrats afin de réduire les coûts et la durée de ces contrats;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'octroyer les contrats à Shred-it, relativement au déchetage de documents à la mairie et aux Services techniques. Les contrats sont composés de la résolution et de l'offre de prix déposées par Shred-it en date du 10 octobre 2019.

Le coût du contrat, pour la mairie, est établi mensuellement à 79,96 \$, plus taxes. À ce montant s'ajoutent des frais de recyclage (maximum de 1 %) et d'environnement (maximum de 8 %).

Le coût du contrat, pour les Services techniques, est établi mensuellement à 67,50 \$, plus taxes. À ce montant s'ajoutent des frais de recyclage (maximum de 2 %) et d'environnement (maximum de 6 %).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense pour l'année 2019, au montant de 183,02 \$, au poste budgétaire 02-140-03-456 (destruction de documents) et de 153,08 \$ au poste budgétaire 02-610-00-456 (destruction de documents).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de résilier le contrat signé le 8 janvier 2018 pour les services de déchetage de la mairie ainsi que celui des Services techniques et d'abroger la résolution numéro 5-2018.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer le contrat à intervenir pour la mairie et d'autoriser monsieur Pascal Bérubé à signer le contrat à intervenir pour les Services techniques.

ADOPTÉE

524-2019

OCTROI DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR: ACHAT D'UN MOBILIER DE BUREAU POUR L'ADJOINTE AUX ARCHIVES

ATTENDU que lors du déménagement de la mairie, les bureaux du personnel ont été remplacés afin de répondre aux besoins et fonctions de chacun, à l'exception d'un seul bureau;

ATTENDU que le seul bureau qui n'a pas été remplacé ne correspond pas aux besoins de l'adjointe aux archives. Cette dernière a besoin de grandes surfaces de travail alors que son bureau n'en comporte que de petites surfaces;

ATTENDU que l'offre de prix de *Le Spécialiste du Stylo*, pour l'achat d'un mobilier de bureau pour l'adjointe aux archives, en date du 8 octobre 2019, est au montant de 3 095\$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 16 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à *Le Spécialiste du Stylo*, relativement à l'achat d'un mobilier de bureau pour l'adjointe aux archives. Le contrat est composé de la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

résolution et de l'offre de prix déposées par *Le Spécialiste du Stylo* en date du 8 octobre 2019.

Le coût du contrat est établi à 3 095\$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

525-2019

AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU les demandes de prix pour l'acquisition du matériel informatique prévu au PTI 2019 auprès de deux cocontractants;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 17 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du matériel informatique pour un montant de 4 970,12 \$, plus taxes, auprès de Technipc informatique, et ce, conformément au prix soumis le 17 octobre 2019;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 988,00 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 16 octobre 2019, laquelle comprend 138 commandes au montant de 317 303,83 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yvan Martel pour la succession d'Arthur Martel dans le but de rendre conforme le lot 4 010 601.

526-2019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : RENDRE CONFORME LE LOT 4 010 601

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yvan Martel pour la succession d'Arthur Martel dans le but de rendre conforme le lot 4 010 601 afin d'y permettre la construction d'une résidence;

ATTENDU que le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 précise à l'article 4.1.3 que les lots non desservis doivent avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés alors que le lot 4 010 601 a une superficie de 3 784,0 mètres carrés et mentionne à l'article 4.1.5.2 que la largeur des lots en bordure de la route de Fossambault doit être minimalement de 70 mètres alors que la largeur du lot 4 010 601 est de 57,52 mètres;

ATTENDU que, selon l'article 14.8 du Règlement de zonage 1259-2014, les terrains non desservis cadastrés avant l'entrée en vigueur dudit règlement qui ont une superficie de 3 000 mètres carrés peuvent tout de même être construits;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

ATTENDU que le lot 4 010 601 n'a jamais fait l'objet d'une opération cadastrale;

ATTENDU la présence de résidences sur des lots de superficie moindre à proximité;

ATTENDU que la construction d'une résidence est conditionnelle à l'obtention d'une autorisation d'accès de la part du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande est mineure puisqu'elle porte sur 216 mètres carrés pour la superficie du lot et de 12,48 mètres pour la largeur de celui-ci;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU qu'après analyse, la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-66-2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 18 septembre 2019;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yvan Martel pour la succession de monsieur Arthur Martel à l'effet de rendre conforme le lot 4 010 601 afin d'y permettre la construction d'une résidence.

ADOPTÉE

527-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : LOT 6 260 311, RUE ELZÉAR-BERTRAND

ATTENDU la demande de permis de construction pour le lot 6 260 311 situé sur la rue Elzéar-Bertrand, en date du 4 octobre 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 9 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de délivrer le permis de construction pour deux bâtiments industriels à monsieur Yan-Éric Pomerleau pour Pomerleau Les Bateaux Inc., pour le lot 6 260 311 situé sur la rue Elzéar-Bertrand lorsque l'acte de vente sera signé par les parties et déposé au registre foncier pour enregistrement.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

528-2019 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT, LOCAL 402

ATTENDU la demande de permis d'enseigne au 4620, route de Fossambault, local 402, en date du 8 octobre 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 9 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder le permis d'enseigne à madame Érika Ferland, pour Olitchi, pour l'installation d'une enseigne située au 4620, route de Fossambault, local 402.

ADOPTÉE

529-2019 DEMANDE DE PERMIS DE REMBLAI : LOT 5 454 339, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU la demande de permis de remblai déposée par monsieur Vincent Mongeau pour 9237-2432 Québec Inc. pour le lot 5 454 339 situé sur la rue Edward-Assh;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 9 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de délivrer le permis de remblai sur le lot 5 454 339 à monsieur Vincent Mongeau pour 9237-2432 Québec Inc.

ADOPTÉE

530-2019 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de construction de 4 résidences bifamiliales situées sur les lots 5 450 620, 5 450 621, 5 450 624, 5 450 625, 5 450 626, 5 450 627, 5 450 630 et 5 450 631 déposée par monsieur Daniel Renaud pour B.T.L. Immobiliers au 5040, route de Fossambault;

ATTENDU que les immeubles, situés dans la zone 144-H, sont assujéttis au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 11 octobre 2019 et le 15 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 15 octobre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de délivrer les permis de construction pour les 4 résidences bifamiliales situées sur les lots 5 450 620, 5 450 621, 5 450 624, 5 450 625, 5 450 626, 5 450 627, 5 450 630 et 5 450 631, suite à la demande déposée par monsieur Daniel Renaud pour B.T.L. Immobiliers au 5040, route de Fossambault.

ADOPTÉE

531-2019

REPRISE D'UN PROJET : TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE TELUS

ATTENDU la demande de réactivation du dossier du projet de tour de télécommunication de TELUS sur le lot 4 009 760, propriété de la Ville;

ATTENDU que la Ville avait déjà appuyé le projet par l'adoption, le 27 octobre 2014, de la résolution 559-2014;

ATTENDU que TELUS demande d'appuyer à nouveau ce projet;

ATTENDU que le délai de validité de la consultation publique est expiré depuis juillet 2018;

ATTENDU que Innovation Science et Développement économique du Canada réclame l'approbation écrite de la municipalité pour prolonger la période de validité de la consultation publique effectuée en 2015;

ATTENDU que les propriétaires situés dans l'aire de voisinage de 219 mètres applicable ont changé dans plusieurs cas;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les Services techniques tenue le 7 octobre 2019 de procéder à une nouvelle consultation publique;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 9 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil appuie la demande de TELUS pour l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 4 009 760 à condition que le demandeur se soumette au processus d'une nouvelle consultation publique.

ADOPTÉE

532-2019

SOLLICITATION DE LA MRC : DEMANDE DE PERMUTATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION MÉTROPOLITAIN

ATTENDU que la CMQ a établi le périmètre d'urbanisation métropolitain dans le PMAD entré en vigueur en 2013;

ATTENDU qu'une portion (±49 hectares) de la superficie accordée comprend un imposant milieu humide et serait difficile à développer;

ATTENDU que d'autres superficies hors du périmètre urbain permettraient de répondre aux exigences du PMAD;

ATTENDU que des projets importants nécessitent une modification du PMAD avant sa révision;

ATTENDU que c'est à la MRC de soumettre une demande de modification du PMAD à la CMQ;

ATTENDU la recommandation à l'unanimité de la Commission sur les Services techniques en date du 7 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 9 octobre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de demander à la MRC qu'elle sollicite une modification du PMAD auprès de la CMQ afin de permuter des superficies du périmètre d'urbanisation métropolitain par d'autres superficies tel que le précise le document joint.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

533-2019 **OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS) POUR : CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR SURFACEUSES ET AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE**

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2019-041 publié le 17 septembre 2019 relativement à la construction d'un garage pour surfaceuses et aménagement d'une terrasse;

ATTENDU que 6 soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la firme Gilles Laflamme architecte;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Lévesque et Associés Construction inc relativement à la construction d'un garage pour surfaceuses et aménagement d'une terrasse. Le contrat est composé de la résolution, des plans et devis, des addenda A01, A02, S01, S02, C01, ME01 et ME02 ainsi que de la soumission déposée par Lévesque et Associés Construction inc. le 17 octobre 2019.

Le coût du contrat est établi à 411 828,66 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1478-2019, sous-projet 01.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

534-2019 **AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER-PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU qu'un pompier a demandé un congé sans traitement d'un an;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler l'effectif suite à ce congé;

ATTENDU qu'un pompier-premier répondant a été convoqué pour une entrevue;

ATTENDU que ce candidat répond aux exigences du poste;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 27 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Benjamin Lemieux, à titre de pompier-premier répondant à temps partiel pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'embauche est assujettie à une période probatoire de neuf mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le pompier-premier répondant, embauché en vertu de la présente résolution, soit rémunéré aux taux horaires prévus au contrat de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes de salaires pompier-premier répondant à temps partiel.

ADOPTÉE

535-2019

NOMINATION D'UN PRÉVENTIONNISTE-PREMIER RÉPONDANT ET GESTION DE RISQUES À TEMPS PLEIN : SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU que le poste de préventionniste-premier répondant et gestion de risques est devenu vacant;

ATTENDU que monsieur Mathieu Ouellet occupe ce poste et que son rendement correspond aux attentes;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la Sécurité publique lors de la réunion tenue le 7 octobre dernier;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 8 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Mathieu Ouellet à titre de préventionniste-premier répondant et gestion de risques, à temps plein, pour le Service protection contre les incendies.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'allouer une période probatoire de neuf mois pour cette nomination.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que monsieur Mathieu Ouellet soit classifié à l'échelon 1 de la grille salariale de préventionniste-premier répondant et gestion de risques prévue au contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps plein, à partir du 23 octobre 2019.

ADOPTÉE

536-2019

NOMINATIONS DE DEUX LIEUTENANTS ÉLIGIBLES : SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU l'adoption du nouvel organigramme du Service de protection contre les incendies en février dernier;

ATTENDU qu'il y a deux postes de lieutenant éligible à combler dans l'équipe des officiers du Service de protection contre les incendies;

ATTENDU que deux candidats ont réussi leur formation et répondent aux exigences du poste;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 7 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer messieurs Bastien Hanus et Pier-Olivier Brown à titre de lieutenant éligible, à temps partiel, pour le Service de protection contre les incendies. L'entrée en fonction est prévue pour le 23 octobre 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'allouer une période probatoire de neuf mois pour ces nominations.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de poursuivre la rémunération au taux horaire pompiers-premiers répondants à temps partiel. Ils seront rémunérés aux taux horaire officiers lorsqu'ils agiront à titre de lieutenant, c'est-à-dire seulement en l'absence d'officier et à la demande d'un officier supérieur (taux horaire qui sera indexé à la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

signature du contrat de travail).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes de salaires officiers/pompiers-premiers répondants à temps partiel.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

537-2019

Pv de
correction
est venu
modifier le
poste
budgétaire
numéro «02-
701-56-149»
pour le poste
budgétaire
numéro «02-
701-56-419»

AUTORISATION DE PAIEMENT : DEUXIÈME VERSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR DU DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU que la Ville a conclu une entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue d'activités de type camp de jour;

ATTENDU que cette entente établit les montants de subvention, par enfant et par semaine, que la Ville s'engage à verser;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le Domaine Notre-Dame a fourni la liste des inscriptions des enfants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 11 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du deuxième versement, selon le protocole avec le Domaine Notre-Dame, pour le camp de jour de l'été 2019, au montant de 25 559,50 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-56-419 (Entente Domaine Notre-Dame), après un transfert de 1 100 \$ du poste 02-702-23-141 (Salaire bibliothèque).

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE : PERSONNEL OCCASIONNEL

Tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport d'embauche de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois en date du 11 octobre 2019 pour le personnel occasionnel. Ce rapport présente les conditions d'embauche de M. Oliver Savard-Tardif au poste de préposé à l'accès des locaux.

538-2019

RÉVOCATION DU STATUT D'UN ORGANISME : POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soutien les organismes de son territoire par le biais de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

ATTENDU que pour obtenir ce soutien, un organisme doit être reconnu selon les critères de la Politique et par voie de résolution du conseil municipal;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Troupe de danse Logarithmique a procédé à la dissolution de l'organisme;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 11 octobre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de révoquer le statut d'organisme affilié reconnu de la Troupe de danse Logarithmique et par conséquent d'amender la résolution numéro 85-2013 accréditant cet organisme afin de retirer l'accréditation de la troupe de danse.

ADOPTÉE

539-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE SKI-SAINT-RAYMOND POUR LA SAISON 2019-2020

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a signé un protocole d'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Raymond pour le centre de ski, permettant aux résidents de bénéficier des mêmes tarifs que ceux de Saint-Raymond;

ATTENDU que les statistiques d'utilisation, fournies par la Ville de Saint-Raymond, démontrent l'intérêt de plusieurs catherinois et catherinoises pour cette activité;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 11 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Saint-Raymond d'un montant de 5 581,40 \$, plus taxes, dans le cadre de l'entente intermunicipale pour le ski, pour l'hiver 2019-2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de 1 585,62 \$, taxes nettes incluses, pour l'année 2019, au poste budgétaire 02-701-98-447 (Entente Ski-Saint-Raymond).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense de 4 274,15\$, taxes nettes incluses, pour l'année 2020, au poste budgétaire 02-701-98-447 (Entente Ski-Saint-Raymond), étant entendu que ce montant est à prévoir au budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

540-2019

ENTÉRINEMENT D'UN ENGAGEMENT : ANIMATEUR SOCCER INTÉRIEUR U7, U8 SAISON HIVER 2019-2020.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dispense des cours de soccer intérieur pour les catégories U7 et U8, pour la saison d'hiver 2019-2020;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'une ressource comme animateur de cette activité;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 11 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur Jean-François Bédard, en tant qu'animateur pour le soccer intérieur U7 et U8, de la saison d'hiver 2019-2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-28-447 (Contrats activités - ateliers).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

TRANSPORT

**541-2019 OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS)
POUR : ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES MUNI D'UN SYSTÈME DE
PESAGE**

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 1460-2019-C-2 publié le 27 septembre 2019 relativement à l'achat d'un chargeur sur roues muni d'un système de pesage;

ATTENDU que 4 soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Wajax relativement à l'achat d'un chargeur sur roues muni d'un système de pesage. Le contrat est composé de la résolution, du devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée par Wajax le 16 octobre 2019.

Le coût du contrat est établi à 255 000,00 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1460-2019 (chargeur sur roues).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

542-2019 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du 22 octobre 2019.

L'assemblée est levée à 20h14.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019**
